



1 Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

Buehler EpoThin Hardener
Numero d'article 20-8142-xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Epoxy activator

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Buehler GmbH

In der Steele 2
D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone: 0800.89.73.71
Téléfax: 0800.88.05.27
Site internet: www.buehler.fr
E-mail: info@buehler.fr

Secteur informatif

Informations techniques

info@buehler.fr

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence

0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

2 Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Acute Tox. 4, H302 H332
Skin Corr. 1A, H314
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 2, H411
Repr. 2, H361

Classification selon table de conversion annexe VII 1272/2008/CE

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

C-N, R 20/22-35-43-62-63-51/53



2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger



Corrosif



Dangereux pour l'environnement

Contient:

4-tert-butylphénol
 Polyoxypropylenediamine
 m-Phénylenebis(méthylamine)
 Nonylphénol
 Triéthylènetétramine

Phrases-R

R 20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
 R 35: Provoque de graves brûlures.
 R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
 R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S 36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 S 45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
 S 61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales, la fiche de données et de sécurité.

Caractéristique particulière

aucun

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Voir le chapitre 10.

Dangers pour la santé

Voir le chapitre 11.

Dangers pour l'environnement

Voir le chapitre 12.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

3 Composition / Informations sur les composants

3.1 Substances

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.



3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
20 - < 50	Polyoxypropylenediamine CAS: 9046-10-0 GHS/CLP: non déterminé EEC: C, R 34
20 - < 25	4-tert-butylphénol CAS: 98-54-4, EINECS/ELINCS: 202-679-0 GHS/CLP: non déterminé EEC: N-Xi, R 36-43-51/53
10 - < 25	m-Phénylenebis(méthylamine) CAS: 1477-55-0, EINECS/ELINCS: 216-032-5 GHS/CLP: Acute Tox. 3, H331 - Acute Tox. 4, H302 - H314 - Skin Sens. 1, H317 - Aquatic Chronic 3, H412 EEC: C, R 20/22-35-43-52/53
5 - < 10	Nonylphénol CAS: 25154-52-3, EINECS/ELINCS: 246-672-0, EU-INDEX: 601-053-00-8 GHS/CLP: Repr. 2, H361 - Repr. 2, H361 - Acute Tox. 4, H302 - Skin Corr. 1B, H314 - Aquatic Chronic 1, H410 EEC: C-N-Rep.Cat. 3, R 22-34-50/53-62-63
1 - < 5	Triéthylènetétramine CAS: 112-24-3, EINECS/ELINCS: 203-950-6, EU-INDEX: 612-059-00-5 GHS/CLP: Acute Tox. 4, H312 - Skin Corr. 1B, H314 - Skin Sens. 1, H317 - Aquatic Chronic 3, H412 EEC: C, R 21-34-43-52/53

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.



5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection complet.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
20 - < 25	4-tert-butylphénol / 0,08 ppm, 0,05 mg/m ³ , Allemagne



8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	Lunettes de protection.
Protection des mains	Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection léger en matière plastique.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses. Protéger la peau en appliquant une pommade.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2.
Risques thermiques	non applicable
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Voir le chapitre 6+7.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaune
Odeur	typique ammoniacque
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	alcalin
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	221-293
Point d' éclair [°C]	138
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	0,96
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	partiellement miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

**10.2 Possibilité de réactions dangereuses**

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir le chapitre 7.2.

10.5 Matières incompatibles

non déterminé

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Conc. [%]	Substance
20 - < 25	4-tert-butylphénol, CAS: 98-54-4
	LD50, oral, Rat: ~ 3500 mg/kg (IUCLID).
	LD50, dermique, Lapin: 2318 mg/kg (IUCLID).
20 - < 50	Polyoxypropylenediamine, CAS: 9046-10-0
	LD50, dermique, Lapin: 2980 mg/kg.
	LD50, oral, Rat: 2880 mg/kg.
10 - < 25	m-Phénylenebis(méthylamine), CAS: 1477-55-0
	LC50, inhalatoire, Rat: ~ 700 ppm 1h (IUCLID).
	LD50, dermique, Lapin: ~ 2000 mg/kg (IUCLID).
	LD50, oral, Rat: 930 mg/kg (IUCLID).
5 - < 10	Nonylphénol, CAS: 25154-52-3
	LD50, oral, Rat: 1537 mg/kg (IUCLID).
	LD50, dermique, Lapin: 2031 mg/kg (IUCLID).
1 - < 5	Triéthylènetétramine, CAS: 112-24-3
	LD50, oral, Rat: 2780 mg/kg (IUCLID).
	LD50, dermique, Lapin: 550 mg/kg (IUCLID).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagénèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

Absence de données toxicologiques.

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.



12 Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
20 - < 25	4-tert-butylphénol, CAS: 98-54-4
	EC50, (48h), Daphnia magna: 3,9 mg/l (IUCLID).
	LC50, (96h), Pimephales promelas: 5,14 mg/l (IUCLID).
20 - < 50	Polyoxypropylenediamine, CAS: 9046-10-0
	LC50, (96h), fish: > 220 mg/l.
5 - < 10	Nonylphénol, CAS: 25154-52-3
	LC50, (96h), fish: 0,31 mg/l (IUCLID). M=1
	EC50, (48h), Daphnia magna: 140 mg/l (IUCLID).
	EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: 1,3 mg/l (IUCLID).
1 - < 5	Triéthylènetétramine, CAS: 112-24-3
	EC50, (48h), Daphnia magna: 31,1 mg/l (IUCLID).
	LC50, (96h), Poecilia reticulata: 570 mg/l (IUCLID).
	IC50, (72h), Algae: > 100 mg/l.
	LC0, (48h), Leuciscus idus: 200 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	non déterminé
Biodégradabilité	non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Acune évaluation PBT/vPvB effectuée car aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise/ n'est menée.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

150102



14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Classification selon ADR

UN 2735 Amines liquides corrosives, n.s.a. (Polyoxypropylendiamine, m-phénylenebis(méthylamine)) (DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT) 8 N II

- Code de classification

C7

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

1 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (E)

Classification selon IMDG

UN 2735 Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Polyoxypropylendiamine, m-Phénylenebis(méthylamine)) 8 II MARINE POLLUTANT

- EMS

F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

1 I

Classification selon IATA

UN 2735 Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Polyoxypropylendiamine, m-Phénylenebis(méthylamine)) 8 II

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non déterminé

15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE

1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):

Non déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.


16 Autres données
Phrases-R (Chapitre 03)

R 36: Irritant pour les yeux.
 R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R 20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.
 R 35: Provoque de graves brûlures.
 R 52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R 22: Nocif en cas d'ingestion.
 R 34: Provoque des brûlures.
 R 50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
 R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 R 21: Nocif par contact avec la peau.

Mentions de danger (Chapitre 03)

H331 Toxique par inhalation.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H361 Susceptible de nuire au fœtus.
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H312 Nocif par contact cutané.

Observer les restrictions d'emploi

oui

VOC (1999/13/CE)

non déterminé

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®